

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

La Compagnie d'Assurance Canada-Vie du Canada

Avis de modification de permis

Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32

Avis est donné, par les présentes, que l'Autorité des marchés financiers a modifié, en date du 11 mars 2008, le permis d'assureur de La Compagnie d'Assurance Canada-Vie du Canada afin de restreindre ses activités à la réassurance. L'Autorité des marchés financiers autorise désormais ledit assureur à exercer ses activités, au Québec, dans la catégorie d'assurances suivante :

- Sur la vie*

*Activités limitées à la réassurance

Le représentant principal au Québec est madame Sylvia Reiter de London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, dont l'établissement d'affaires est situé au 6300, boulevard René-Levesque, Montréal (Québec) H3B 4V5.

Le siège social de la compagnie est situé au 300 University Avenue, Toronto (Ontario) M5G 1R8.

Fait le 11 mars 2008

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.